

Mme LOBE Eugénie
11, Rue François VILLON
Appt 207
93330 NEUILLY S/Marne

Le 02 Janvier 2023, à Neuilly s/Marne

Tribunal de Pantin
41, Rue Delizy
Immeuble Les diamants
93692 PANTIN Cedex

Ref: RG n° 11-22-000360

Demandeurs: Seine St Denis Habitat (Me Doueb)

Défendeurs: Mme Johnson Eyenga Florence
Mme Lobe Eugénie

Objet: Opposition au jugement rendu
LRAR

Madame, monsieur le greffier en chef

Par courrier daté du 19 décembre 2022, vous m'avez signifié un jugement auquel je n'ai pas pour assister pour des raisons de santé physique.
Mme Johnson Eyenga était en revanche présente.

Vous nous avez condamné au règlement de 426,71 euros concernant le règlement des loyers, et à 200 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Une ligne a cependant attiré mon attention en page 3 de ce jugement:

“ L'enquête sociale est parvenue au greffe de la juridiction avant l'audience.”

L'enquête sociale dans le cadre social comme judiciaire, correspond à une procédure très encadrée, à laquelle un parent doit être associé. Il doit même être entendu deux fois.

Je n'ai jamais été associée à aucune procédure d'enquête sociale, ce qui signifie que le document qui vous a été remis et sur lequel vous avez basé votre jugement, n'a aucune valeur et est même potentiellement frauduleux.

Je souhaiterais avoir un exemplaire de cette enquête sociale, car je subis de nombreux dénis de droit et de justice, que ce document pourrait expliquer.

Enfin, je note par ailleurs que vous n'associez pas ce jugement à la procédure de contestation de présence et un PV de constat en mars 2022 (**Pièce jointe 1**) , diligentée par le demandeur (pourtant informé de notre présence dans le logement de Mme Eyenga Johnson Florence, car nous l'en avons conjointement avisé plusieurs mois auparavant).

Cette procédure s'est faite, sans avis préalable, en présence de deux officiers de police en civil et un serrurier, et a donné lieu à une garde à vue abusive (**cf, pièce jointe 2**).

Je n'avais pas été avisée de leur venue. Les policiers étaient en civil, et ne m'ont présenté aucun insigne.

Dans un contexte d'intrusions à domicile et intimidations répétées, je me suis défendue pensant être en présence d'agresseurs. Les policiers en civil du commissariat des Lilas m'ont donc passé les menottes devant ma fille de 12 ans, et ont effacé la vidéo qu'elle avait prise de l'interpellation.

Je souhaiterais donc dans un contexte d'abus répétés et de déni de droit caractérisé avoir accès à cette enquête sociale, à laquelle je n'ai pas été associé. (**pièce jointe 3, déclaration sur l'honneur manuscrite**)

Je me réserve le droit de recourir à un avocat afin de demander un appel ou une révision du jugement, si cette enquête sociale s'avère bien être une procédure frauduleuse à laquelle je n'ai pas été associée.

Eugenie LOBE
07 50 40 99 44

Pièce jointe 1: Copie du jugement avec mention "Enquête sociale" en page 3

Pièce Jointe 2: Constat de présence

Pièce jointe 2: Document relatif à la Garde à vue abusive

Pièce Jointe 3: Déclaration sur l'honneur manuscrite